

GILHAC ET BRUZAC

E-mail : mairie.getb@orange.fr

☎ 04 75 40 83 89

Bulletin Municipal 2013



Bonne année 2014



Sommaire

Le mot du maire

Les délibérations 1 et 2

La vie communale

Travaux voirie 3 et 4

Travaux EDF, SIVOM 5

Soirée patrimoine 6

Les Associations 7, 8 et 9

Infos pratiques 10 et 11

Le mot du maire



Cher (e) s Ami (e) s

C'est la dernière ligne droite pour notre équipe municipale élue en mars 2008.

Par ce dernier bulletin municipal sous notre mandature dont je vous souhaite une agréable lecture je vous informe de mon intention de ne pas me représenter aux élections municipales de mars 2014. Durant mes dix neuf années passées au sein de notre collectivité dont le dernier mandat en tant que maire, j'ai toujours exercé mes fonctions avec motivations. Cependant, je pense qu'il faut savoir arrêter et ce moment est arrivé. Le fait de laisser la main permettra un renouveau qui fera du bien à notre commune.

Je quitte la mairie avec un sentiment de devoir accompli, mon seul regret

étant l'aboutissement de la carte communale. Toutes les zones pressenties ayant reçu les unes après les autres un avis défavorable des services de l'état, à l'exception de la zone autour du temple de Bruzac.

Les raisons ? : zone incompatible avec l'assainissement individuel, trop pentu... trop venté ... trop proche de la route départementale... et j'en passe...

Au regard des difficultés que nous avons rencontrés, à l'époque pour obtenir un permis de construire, Monsieur le Préfet nous avait dirigé vers l'élaboration d'une carte communale. Le comble de ce feuilleton est que ces mêmes services nous disent aujourd'hui, « vu la configuration de votre territoire, vous n'avez pas besoin d'un document d'urbanisme il vaut mieux traiter les demandes au cas par cas ». Bel exemple d'argent public gaspillé !...Il aurait simplement suffi d'avoir un peu de bon sens...

Il apparaît bien que la maîtrise de nos communes requiert de plus en plus de compétences techniques, juridiques... Et nous constatons que la réponse systématique qui est apportée est le transfert de nos compétences vers l'intercommunalité. Je reste convaincu qu'un équilibre doit être conservé entre une « Agglo » très technicienne et politique aussi, et la commune dont les élus municipaux sont les représentants directement élus au suffrage universel. Ces élus s'investissent, avec passion pour la plupart, dans les problèmes au quotidien des habitants et ils possèdent, eux, une claire vision de l'avenir de leur commune.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année ainsi que mes meilleurs vœux pour 2014.

Bien cordialement.

Jean Claude SCHLOTTHAUER, maire.

Extrait de quelques délibérations

VOTE DES 3 TAXES :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes.

Pour l'année 2013, les taux sont votés ainsi :

- Taxe d'habitation : 8,22%
(8,22% en 2012)
- Taxe foncière (bâti) : 8,58%
(8,58% en 2012)
- Taxe foncière (non bâti) : 57,15%
(57,15% en 2012)

Achat éventuel d'un terrain pour le projet de cimetière :

Monsieur le maire informe l'Assemblée que l'emplacement susceptible d'être retenu pour le projet de créer un cimetière communal fait partie d'une propriété, qui aujourd'hui est en vente. L'ensemble des parcelles pressenties représente une superficie de 1ha51a11ca sises quartier Lubac de Mélière.

Monsieur le maire préconise de poursuivre les démarches nécessaires sur une éventuelle acquisition et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à accomplir toutes formalités correspondantes à ce dossier.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : Dissolution du SITVOM Rhône Eyrieux

Vu le SDCI arrêté le 26 décembre 2011 proposant le projet de dissolution du SITVOM Rhône Eyrieux ;

- Considérant que par conséquent, les modalités opérationnelles de prise de la compétence déchets par la future communauté d'Agglomération du centre Ardèche ne sont pas connues ;
- Considérant que le SITVOM Rhône Eyrieux exerce pour une part majoritaire sa compétence de collecte et de transport en régie avec 16 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et qu'à ce jour le devenir des agents de la collectivité n'est pas connu

(retour aux communes, intercommunalités exerçant la compétence déchets...);

- Considérant que les contrats de prestations de services prennent fin en décembre 2014 et ainsi sont de nature à orienter les décisions sur le choix d'une régie ou d'une prestation de service,
- Considérant que le fait de dissoudre le SITVOM Rhône Eyrieux aura pour effet de désorganiser la collecte sur l'ensemble du territoire du Syndicat avant une réorganisation qui ne saurait aboutir avant le 1^{er} janvier 2015 ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée de passer au vote sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vote contre la dissolution du Syndicat mixte SITVOM Rhône Eyrieux au 1^{er} janvier 2014 ;

Le Conseil municipal souhaite que la dissolution du syndicat mixte SITVOM intervienne à une date ultérieure à la proposition du SDCI à savoir au 1^{er} janvier 2015.

Compétence SMEOV, modification des statuts :

Monsieur le maire explique que certaines communes sont adhérentes au SMEOV par le SIVOM et par leur communauté de communes. Afin de réparer cette anomalie repérée dans les statuts du SIVOM, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer pour approuver le transfert de la compétence SMEOV du SIVOM à la communauté de Communes du Pays de Vernoux et de modifier les statuts du SIVOM.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision de transfert de compétence et de modification de statuts.

ADMR : demande de Subvention

Le maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention formulée par Monsieur Gérard GLORIEUX, président de l'Association du service à domicile de Gilhac et Bruzac.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention pour l'année 2013 de 350,00€ à l'ADMR.

Les Restaurants du Cœur : Demande de Subvention :

Monsieur le maire présente à l'Assemblée une demande des Restaurants du Cœur sollicitant une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 150,00€ aux restaurants du cœur.

Transport Scolaire-Mutualisation du Service Collège, Primaire :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour la mise en place d'une Mutualisation du Transport Scolaire en direction des écoles primaires de St Laurent du Pape et du collège de la Voulte sur Rhône.

Le service du Transport Scolaire du Conseil Général a été contacté et une première pré-demande a été faite.

Le règlement Départemental des Transports exige un certain nombre d'élèves pour que puisse être maintenu un service de transport scolaire.

- 6 élèves pour un service destiné à des élèves du secondaire.
- 4 élèves pour un service destiné à des élèves du primaire.

La pré-demande porte sur la mise en place de la Mutualisation du Transport des primaires et des collégiens pour la rentrée 2013-2014 en direction de St Laurent du Pape et de la Voulte sur Rhône.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme cette demande et souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la Mutualisation du Transport Scolaire soit efficiente à la rentrée 2013-2014.

Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive (Ami Tepos).

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a été sensibilisé à l'appel à projet TEPOS le 29 novembre 2012 et le 10 janvier 2013 et a délibéré en faveur d'une candidature à l'AMI TEPOS le 13 février 2013.

Extrait de la délibération du conseil communautaire :

Monsieur le maire précise que :

- cet appel à projet correspond aux aspirations de la Communauté de Communes telles qu'elles ont été transcrites dans sa charte et dans le plan de coopération avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- si la candidature de la Communauté de Communes ne devait pas être retenue, l'étude réalisée pourra toujours servir au territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise :

- la participation de la Communauté de Communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive (AMI TEPOS) ;
- la signature d'une convention avec POLENERGIE pour l'estimation, le montage du plan d'action et l'état des lieux ;
- le recrutement d'un chargé de mission pour le montage administratif du dossier ou la signature d'un contrat d'ingénierie territoriale ;
- l'inscription au budget des sommes correspondantes ;
- le dépôt de demandes de subvention auprès de l'ADEME, du PNR des Monts d'Ardèche, de la Région Rhône Alpes et de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier ;
- le président à signer tout document permettant de mener à bien ce projet. »

Le conseil municipal de Gilhac et Bruzac déclare apporter son soutien entier à ce projet et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études.

La commune de Gilhac et Bruzac n'étant pas dans le périmètre géographique du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le conseil municipal s'engage à mettre en œuvre les actions du Plan Climat Energie Territorial du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, qui seront mise en œuvre dans le cadre du Projet TEPOS de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux..

Travaux Voirie



Elargissement du chemin d'accès au quartier la Fièrè



Elargissement du chemin, au quartier le Chastelou



Travaux de débroussaillage le long des chemins de la commune

La vie communale

Travaux voirie



Création de fossé et remblaiement du mur de soutènement route de Champatier.



Goudronnage de la route communale partant de la départementale 232 au Moulin de Perrot.

La vie communale



Sécurisation du réseau EDF

Les dernières lignes électriques en fils nus vont être remplacées début 2014 par des lignes en câbles, sur les quartiers Charbonnier, Deschaud (transformateur du Chariot), Lapeau, (transformateur de Lapeau), Bruzac (transformateur du Moulin à Vent).

Pilotés et financés par le S D E 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) les travaux seront réalisés au 1er trimestre 2014 par l'entreprise EIFAGE Energie Rhône Alpes.

Deux rencontres sur le terrain ont lieu fin novembre et début décembre avec le SDE et l'entreprise pour repérer précisément les lignes à reprendre et lancer les études de réalisation.

Construction d'un réservoir d'eau potable au quartier le Combeau

Les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable vont bientôt commencer au quartier le Combeau.

Ce réservoir d'une capacité de 100 m3 permettra de préserver le réseau existant en sollicitant moins les canalisations et évitera les pertes de pression en période de forte consommation.

Ces travaux sont menés à l'initiative du SIVOM de Vernoux auquel la commune a adhéré en 2012, le coût prévisionnel est de 220 000 euros, financé par le

SIVOM avec l'aide de dotation de l'état (DETR) et d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Ils seront réalisés par les entreprises SVEL pour la construction du réservoir, le groupement COCA et GERLAND T P pour les terrassements et le raccordement au réseau, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le cabinet MERLIN.

Les travaux seront réalisés sur le premier semestre 2014 pour une mise en service avant la fin de l'année.



Une première réunion de coordination a eu lieu sur le terrain, quartier Le Combeau, le 23 septembre avec tous les partenaires (Sivom, commune de Gilhac et Bruzac, Veolia, maître d'œuvre et entreprises de travaux

Soirée patrimoine à la salle polyvalente de Girbaud



L'Office du Tourisme, sous la houlette de Christine HASSE représentante de l'Office, et en partenariat avec la municipalité a organisé le jeudi 25 juillet dans la salle communale de Girbaud une soirée dite « soirée patrimoine ».



La soirée patrimoine était animée par un accordéoniste, il y avait le plaisir de l'écoute. Merci à Raphaël.



Cette année, le thème retenu était Gilhac et Bruzac et le protestantisme

Pierre DUCROS avait d'en être l'intervenant. Bien qu'il ne soit pas un spécialiste du protestantisme, il n'en a pas moins fait un exposé riche, fouillé et intéressant. Une trentaine de personnes étaient venues l'écouter.

Il a d'abord fait un historique de la commune de la révolution à nos jours. Il note un pic de population à 900 habitants en 1836 et un exode continu depuis cette date jusqu'en 1975 (108 habitants)

Son intervention a fourni ensuite un grand balayage du protestantisme en France : ses origines, ses causes, ses espoirs apportés par l'Édit de Nantes, ses terribles conséquences que furent les guerres de religions et les persécutions qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes.

L'exposé s'est fait plus précis pour la période des persécutions et tortures pratiquées par les dragons du Roi –les dragonnades- et la révolte des Camisards dans les Cévennes, en Vivarais et en pays de Gilhac et Bruzac qui était devenu une terre de refuge pour les Huguenots.

Il a clos ses propos en relatant son vécu personnel du protestantisme, vu de l'intérieur avec un certain recul. Il notait que durant ce vécu les marques de tolérance catholiques –protestants avaient beaucoup progressé et même des pratiques œcuméniques étaient observées.

P. DUCROS

La vie des associations



L'ADMR, le bien vivre et le mieux vieillir sont notre quotidien depuis plus de 60 ans !

L'ADMR GILHAC ET BRUZAC, proche de vous au quotidien depuis plus de 60 ans !

Notre projet s'inscrit dans la lutte contre l'isolement et la désertification rurale, en favorisant le maintien à domicile et en offrant des emplois locaux non délocalisables.

Avec sa large gamme de services à domicile, l'association locale ADMR de *Gilhac et Bruzac* vous permet de mieux vivre chez vous et vous simplifie la vie !

Nous vous proposons des solutions pour toute la famille de la naissance à la fin de vie !

Soutien social aux personnes âgées, personnes fragilisées, handicapées ou convalescentes! Aide à la vie quotidienne : au lever, au coucher, aide à la mobilité, aide aux courses et à la préparation des repas, ménage / repassage, soutien administratif, accompagnement transport, sortie d'hôpital, téléassistance,



Mais aussi, Soutien social aux familles en difficultés temporaires : Vous êtes hospitalisée, l'un de votre enfant ou votre conjoint est malade, votre grossesse est difficile, vous êtes en cours de séparation, vous devez faire face à un décès ... Des situations difficiles où un soutien extérieur est parfois nécessaire et où l'ADMR peut intervenir.

L'ADMR de Gilhac et Bruzac intervient sur les communes de *Gilhac et Bruzac* pour 23% et *St George Les Bains* et environs proches pour 77%. A votre service 3 intervenantes dont deux habitantes de la commune, et cinq bénévoles s'efforcent de maintenir en activité notre association malgré sa taille critique et la baisse d'activité due pour une part importante à la baisse des financements publics et la baisse des

plans d'aide et le désengagement progressif des caisses de retraite, CARSAT et MSA en particulier.

L'ADMR en quelques mots L'ADMR est le premier opérateur associatif français au service de la personne. Le mieux vivre et le bien vieillir de chacun est son quotidien. En Ardèche le mouvement ADMR représente 44 associations d'aide à domicile, réparties sur l'ensemble du territoire, et 1421 salariés qui ponctuellement ou quotidiennement agissent en proximité des personnes aidées.

Rappelons enfin que les services d'aide à la personne, bénéficient de soutien au financement : Selon le niveau de dépendance de la personne âgée, les prestations peuvent être cofinancées par le Conseil Général (APA), les caisses de retraite, et caisses complémentaires. Pour les personnes en situation de handicap, une prise en charge est possible au titre de la compensation du handicap. Pour tous, et en fonction des situations des revenus, des réductions ou crédits d'impôt à hauteur de 50 % sont possibles. Le Paiement des prestations est aussi possible via les CESU Préfinancés. L'équipe en association est là pour vous conseiller et vous accompagner dans toutes les démarches administratives.

Pour en savoir plus : contactez l'ADMR Gérard Glorieux 04 75 55 19 40 ET 06 79 32 38 74 - Le Petit Garait 07800 GILHAC ET BRUZAC.



ASSOCIATION

Los
Peirogordins

L'Association a commencé l'année par son assemblée générale et son repas annuel le 20 janvier 2013. Son nombre d'adhérents se porte à 88.

Elle a ensuite organisé un concours de belote le 2 mars dans une salle communale comble qui a réuni 32 équipes.

Le concours de pétanque s'est déroulé le 4 août 2013 avec 20 équipes et s'est poursuivi le soir par une paëlla préparée par Monsieur TESTUD du « Camp Romain » que 80 personnes ont dégustée.

L'assemblée générale et le repas annuel 2014 se dérouleront le 19 janvier à la salle Girbaud et l'association convie tous les adhérents et futurs adhérents à cette journée.

Une choucroute sera ensuite prévue le 22 février et le concours de belote le 8 mars.

L'association remercie tous les participants de ces manifestations qui font de ces journées, un moment chaleureux et convivial et remercie aussi l'équipe municipale qui participe également à ces manifestations.

Le Président,

Patrick BOUVET

Le secrétaire,

Gilbert MULLET



Préparation du concours de pétanque



Repas champêtre servi sous chapiteau

Association "solidaire pour bien vivre"

Au cours de l'année écoulée quelques randonnées pédestres ou balades en raquettes ont eu lieu dans le Vercors, une sur Gilhac et Bruzac et une sur l'ancienne voie ferrée dans la Vallée de l'Eyrieux entre le pont de Chervil et Saint Sauveur de Montagut.

En juin, nous nous sommes retrouvés au château de Crussol pour une balade guidée par 2 accompagnateurs spécialistes des orchidées.

En avril, visite d'une maison autonome à Montéleger. Cette visite a permis la découverte d'un combustible végétal, le miscanthus, une plante venue d'Asie qui pourrait bien remplacer le bois de chauffage et autre...



Pour information, l'Association «solidaire pour bien vivre » participe au comité local du suivi éolien pour le projet de la CNR sur la commune de Saint Georges les Bains.

Notre assemblée générale a eu lieu le 14 septembre 2013.

POLENERGIE

Efficacité énergétique

Les missions de Polénergie sont de sensibiliser, d'informer, d'accompagner les projets et les dynamiques locales.

Polénergie est l'Espace INFO-ÉNERGIE pour l'Ardèche.

Les conseillers de l'espace INFO-ÉNERGIE

- renseignent gratuitement les particuliers sur toutes les questions techniques et financières sur l'énergie dans l'habitat.

- organisent régulièrement des animations autour de l'énergie, des économies d'énergie ou encore des énergies renouvelables

- proposent un accompagnement technique et méthodologique aux collectivités qui réalisent des projets exemplaires

- se mobilisent pour lutter contre la précarité énergétique, en particulier grâce à la mobilisation d'un fond départemental d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie

- agissent pour faire émerger les politiques publiques de demain en appuyant les territoires qui s'engagent.

Polénergie assurera une permanence mensuelle à la mairie de Vernoux le 2^{ème} mardi du mois à partir de janvier 2014. Le CAUE se joindra à Polénergie, les après-midi. Ces permanences ouvertes au public permettront de se renseigner sur tout ce qui touche aux économies d'énergie dans les logements.

Pour en savoir plus :

<http://www.polenergie.org>

Une permanence assurée par la chargée de mission « climat- énergie, plan d'action TEPOS » (Territoire Energie Positive), Claude FILLOD, se tiendra le 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous à la mairie de Vernoux à partir du mois de janvier 2014.

Tél. : 04.75.58.89.76 / energie@ccpaysdevernoux.fr

CAP SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Réforme des scrutins locaux : les modalités pratiques.

Obligation de candidature pour les élections municipales dans les communes de moins de 1.000 habitants.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les candidats à l'élection municipale doivent désormais effectuer une déclaration de candidature, mais seulement pour le premier tour du scrutin (nouvel article 255-4 du code électoral), issu de la loi modifiant les élections locales du 17 mai 2013. Les candidats au premier tour, dans le cas où ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au deuxième tour, la loi ne prévoyant pas la possibilité d'un retrait de candidature entre les deux tours. Outre ces candidats, de nouveaux candidats ne peuvent se déclarer au second tour que dans le cas où, il y aurait eu, au premier tour, moins de candidats que de sièges à pourvoir

Remarque : le candidat du premier tour, qui n'a pas pu se retirer entre les deux tours, n'est pas obligé de fournir des bulletins de vote pour le second tour. En effet, dans les communes de moins de 1.000 habitants, les candidats déposent leur bulletin de vote auprès du maire au plus tard à midi la veille du scrutin.

En 2014, des élections municipales et européennes sont prévues en France.

Les municipales doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014. Le gouvernement a retenu ces dates afin de faciliter la participation des électeurs (aucune zone ne se trouve en période de congés scolaires). Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 27 septembre 2013.

Les européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014 en France, à l'exception de certains départements et collectivités d'outre-mer. Par une décision du 14 juin 2013, le Conseil de l'Union européenne avait en effet avancé les dates des élections dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne à la période du 22 au 25 mai 2014. Le ministre de l'intérieur a annoncé cette date lors du Conseil des ministres du mercredi 25 septembre 2013.

À noter : des élections sénatoriales sont également prévues en septembre 2014 pour la moitié des sièges de sénateurs.

La vie communale

Gilbert CHAVE, aime vaquer à des occupations au contact de la terre. Ici, il bat la faux selon un geste séculaire aujourd'hui disparu. Faucher à la daille (faux).



Ma mère
m'a fait
pour
travailler,
alors je
daille.

INFOS PRATIQUES

Inscription sur la liste électorale

Pour voter, vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour vous inscrire sur les listes électorales. Pour participer au scrutin des élections municipales (les 23 et 30 mars) les européennes (le 25 mai) qui se dérouleront en 2014. Il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale. La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 décembre 2013. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

L'inscription sur les listes électorales est possible selon les modalités suivantes :

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées : pièce d'identité et justificatif de domicile,
- Soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

À noter :

Les citoyens de l'UE sont dans l'obligation d'utiliser des formulaires spécifiques :

- cerfa n°12670*01 pour les élections municipales.
- Cerfa n°12671*01 pour les élections européennes

ÉTAT CIVIL

Décès : le 8 août 2013
Jean Louis MEALY domicilié quartier le Derne – 07800 Gilhac et Bruzac

INFOS PRATIQUES

*Exceptionnellement
Le secrétariat de la mairie sera fermé*

*du
Lundi 23 au lundi 30 décembre 2013 inclus*

*En cas d'urgence contacter
Monsieur Jean Claude SCHLOTTHAUER,
maire*

*Au 04 75 60 92 13 ou 06 37 16 54 40
Ou*

*Monsieur Gilbert BOUVIER, 1^{er} adjoint
Au 04 75 40 12 08 -09 88 66 32 29 et
06 79 21 16 89*

Merci de votre compréhension

Horaires de la mairie

- ✚ Mardi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- ✚ Jeudi après-midi de 13h30 à 18h00
- ✚ Vendredi après-midi de 13h30 à 18h00

Mairie.getb@orange.fr - ☎ 04 75 40 83 89.

Conception et réalisation :

Solange ORY, Jean Claude SCHLOTTHAUER et Gilbert BOUVIER

Tiré en 80 exemplaires - Imprimerie Nouvelle Laurent Butiez - 07800 La Voulte sur Rhône.